

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026 – DPATE / T-155

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 112C
P.R.	PR 1 + 850 au PR 3 + 900
COMMUNES	PIERREVILLERS
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2026</i> • Travaux d'élagage et de broyage de branches d'arbres le long de la route entre PIERREVILLERS et le carrefour (rue de malandrie) vers Malancourt-la-Montagne.
DATES	• Du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2026
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière (Coupure en journée de 8h00 à 16h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier, de coupure et de déviation à la charge du Département – UTT de METZ ORNE

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 181 entre PIERREVILLERS et le carrefour (rue de malandrie) vers Malancourt-la-Montagne. Coupure en journée de 8h00 à 16h00.

Une déviation sera mise en place comme suit :

> PIERREVILLERS > RD112C > RD112H > RD652 > RD181 > RD 54 > RD112C

• Et vice versa

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine, de l'Aménagement des Territoires et de l'Éducation ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et aux Maires des Communes de PIERREVILLERS, AMNEVILLE-LES-THERMES, ROMBAS, pour information.

METZ, le 20 / 10 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026 – DPATE / T-155

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 **PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1**
 – Service de la Sécurité Intérieure
- 1 **M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -**
 B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 **Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale - B.P. 41072 -**
 57036 METZ CEDEX
- 1 **M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et**
 de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
 B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1

- 1 **M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,**
 S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 **Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle**
 Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 3 **MM. les Maires des Communes de : PIERREVILLERS, AMNEVILLE-LES-THERMES,**
 ROMBAS, pour information.
 accueil@pierrevillers.fr
 mairie@amneville-les-thermes.com accueil@rombas.com

Copie transmise pour information :

- 2 **DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de METZ ORNE + DPATE/DRM/SDER/CORD57**
- 1 **Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR**
- 1 **KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY** technicien.lorraine@kisio.com
- 1 **Département de la Moselle – C.E. de Metz – 71, rue de Ladonchamps – 57140 WOIPPY**
 Chrono SDER

METZ, le 20 / 10 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT